



# Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

---

Réunion restreinte

Animateur : M. PAREUX

---

**PV du 9 janvier 2024**

**La Commission souhaite à tous les clubs une bonne année 2024.**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.*

## **MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

**→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

## **FEUILLES DE MATCH :**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

## **AFFAIRES GENERALES**

La commission se réunira tous **les mardis** de 10h30 à 12h00. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



## CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

### **- Match n° 26849568 remis au 05/01/2024 – PIMENT NOIR 1 / MNVDB FC 1**

Reprise du dossier.

Courriel de PIMENT NOIR.

Courriel de la Mairie de VIGNEUX nous informant que le gymnase n'est pas disponible le vendredi 05/01/2024.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### **- Match n° 26834587 du 08/01/2024 – BVE FUTSAL 3 / BOUSSY-QUINCY FC 1**

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Frais d'arbitrage à la charge de BOUSSY-QUINCY FC (article 17.1 du RSG du DEF).

### **- Match n° 26834590 du 14/01/2024 – BRUNOY FC 2 / MYA FUTSAL 2**

Demande de BRUNOY FC de changement d'installation via Footclubs.

La rencontre se jouera au gymnase Pierre de Coubertin à BRUNOY.

Accord de la Commission.

## COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Le 1<sup>er</sup> tour se jouera dans la semaine **du 15 au 21/01/2024**.

**Rappel matches du 1<sup>er</sup> tour :**

- BRUNOY FC 1 / PIMENT NOIR 1
- ORSAY BURES FC 1 / IGNY FUTSAL 1
- CROSNE FC 1 / ULIS FUTSAL 1
- HB FUTSAL 91 1 / MNVDB FC 1
- BOUSSY-QUINCY FC 1 / MEDEMA AIDE 1

### **- Match n° 27696412 du 20/01/2024 – CROSNE FC 1 / ULIS FUTSAL 1**

Suite à un match de championnat Ligue R3 pour CROSNE FC, la Commission reporte la rencontre au 17/02/2024.

**Prochaine réunion le mardi 16 janvier 2024**